Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Avenant au contrat de travail

Par Olivier33

Bonjour

Mon employeur me demande de signer un avenant au contrat de travail (qui sera effectif au 01/01/2021 du coup) pour le passage de cadre horaires au forfait jours.

Il n'y a eu aucun entretien, aucune négociation.

Je pensais qu'un avenant était toujours synonyme de négociation. Ai-je tort ?

Qu'est ce que je risque si je ne signe pas ?

Merci pour vos réponses

Cordialement

OR

Par Thomas75

Bonjour !

En effet, un avenant au contrat doit faire l'objet d'un échange entre l'employeur et le salarié

Plus d'informations sur ce lien :
[url=https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/relations-employeur-salaries/avenant-contrat-travail/]https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/relations-employeur-salaries/avenant-contrat-travail/[/url]

Bien à vous

Thomas